LE CABINET BOUISSON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Durant son absence, l'intérim du ministère de la Marine marchande sera assuré par M. Piétri, ministre de la Marine. La désignation du titulaire définitif du portefeuille de la Marine marchande n'interviendra qu'après le retour à Paris de M. William Bertrand.

M. Frossard, ministre du Travail, quitte le parti socialiste

Dès qu'il eut accepté d'entrer dans la combinaison de M. Bouisson, M. Frossard adressa sa démission de membre du parti socialiste S. F. I. O.

M. FROSSARD, Ministre du Travail qui a quitté le Parti Socialiste.

Le cas de M. Ernest Lafont ministre de la Santé Publique

Le bureau exécutif du Parti Socialiste de France communique :

« Le bureau exécutif du Parti Socialiste de France informe que M. Ernest Lafont, qui fait partie du nouveau ministère, y est entré de sa propre initiative, sans avoir consulté les organismes réguliers du parti, constate qu'il s'est mis en dehors du parti. Il reste bien entendu, que le groupe parlementaire déterminera lui-même son attitude à l'égard du Gouvernement ».

M. Flandin a transmis ses pouvoirs

La transmission des pouvoirs a eu lieu à 17 heures, à l'Hôtel Matignon.

Elle s'est effectuée dans la plus grande simplicité.

M. P.-E. Flandin a reçu ensuite la visite de M. Albert Lebrun. Le Président de la République avait tenu, en effet, à se rendre lui-même à la présidence du Conseil pour éviter à M. P.-E. Flandin une fatigue supplémentaire.

A LA CHAMBRE, L'IMPRESSION EST FAVORABLE AU CABINET

Dans les couloirs de la Chambre qui, après des journées d'agitation, ont retrouvé leur calme, les députés étaient, hier, fort peu nombreux. Néanmoins, les quelques rares opinions exprimées étaient toutes favorables au nouveau Cabinet et le seul groupe qui se soit réuni, celui des indépendants de gauche, a voté à l'unanimité une motion proclamant sa confiance dans le Gouvernement.

Dans les conversations particulières on s'est félicité, comme au groupe des indépendants de gauche, que M. Fernand Bouisson, dont la haute autorité s'est exercée sur la Chambre depuis près de neuf ans, eût accepté patriotiquement la lourde tâche qui, désormais, lui incombe. On estimait que nul mieux que lui n'était qualifié pour diriger, dans les circonstances actuelles, les affaires publiques avec toute l'autorité dont il a témoigné au fauteuil présidentiel.

La promptitude avec laquelle M. Fernand Bouisson a su grouper autour de lui une équipe gouvernementale homogène, comprenant des personnalités éminentes comme le maréchal Pétain, M. Joseph Caillaux et M. Edouard Herriot, a été unanimement appréciée et considérée comme la première manifestation de la lutte qui va être engagée contre la spéculation et poursuivie avec vigueur conformément aux vœux du Parlement.

Car nul ne doutait que le Chef du nouveau Gouvernement ne mît autant de rapidité et d'énergie dans l'action pour la défense du franc qu'il en a mis pour former son Cabinet. Aussi était-on persuadé que les pleins pouvoirs seraient accordés, mardi, au Cabinet, presque sans débats et par une importante majorité, qui donnerait, dans la confiance générale, au ministère de large union toute l'autorité indispensable pour gouverner le pays et assurer la stabilité monétaire.

Ce résultat semblait d'autant plus aisé à atteindre que le Cabinet comprend des représentants de tous les partis, à l'exception des extrémistes de gauche, et il apparaissait que les foyers de résistance qui subsistaient avant-hier encore dans certains partis ayant éprouvé une légère déception à la suite du refus du groupe socialiste de participer au pouvoir, ne se manifesteraient lors du scrutin que par des abstentions. Le nouveau Cabinet se présente ainsi à la Chambre avec les meilleures garanties de succès et de durée.

M. CAILLAUX A FAIT UNE INTÉRESSANTE DÉCLARATION AU SÉNAT

Très peu de sénateurs sont venus cet après-midi au Sénat. Tous étaient unanimes cependant à souhaiter que le cabinet de M. Fernand Bouisson fût mis rapidement en mesure de prendre les décisions qui s'imposent pour assurer le redressement économique et financier du pays.

M. CAILLAUX qui, nommé Ministre d'Etat, a accepté de remplacer M. Palmade aux Finances.

On remarquait particulièrement M. Joseph Caillaux qui fit une brève apparition dans les couloirs de la Haute-Assemblée. Le nouveau ministre des Finances fut, à son arrivée, l'objet des félicitations de ses collègues et M. Joseph Caillaux, au cours des conversations qu'il eut dans la salle des conférences, déclara que s'il avait accepté le portefeuille des Finances il avait pourtant l'intention de ne le conserver qu'autant qu'il serait nécessaire pour remettre en état les finances du pays.

« Peut-être ne resterai-je que trois semaines, déclara l'ancien président de la Commission sénatoriale des Finances. Je céderai ensuite ma place et je me contenterai du poste de ministre d'Etat que M. Fernand Bouisson avait bien voulu me réserver. En attendant j'ai certes beaucoup à faire.

» Quoi qu'il en soit, je déclare nettement que je suis résolument adversaire de toute espèce de dévaluation et partisan résolu du maintien de notre monnaie.

» Quant aux spéculateurs je vous promets qu'ils trouveront à qui parler ».

Ces déclarations du ministre des Finances ont produit dans les couloirs du Sénat une forte impression et il est certain que la presque unanimité des sénateurs se feront un devoir de faciliter la tâche de M. Joseph Caillaux et du cabinet tout entier.

Le bruit circulait avec persistance dans l'après-midi que M. Caillaux ferait probablement appel à M. Abel Gardey, ancien ministre du budget, pour le seconder rue de Rivoli.

LA COMPOSITION POLITIQUE DU CABINET BOUISSON

Le Cabinet que vient de constituer M. Fernand Bouisson est le quatre-vingt-dix-huitième de la IIIe République et le neuvième de la XVe législature.

C'est la première fois que M. Fernand Bouisson a accepté la charge du pouvoir.

Le nouveau ministère réunit vingt et une personnalités, dont vingt ministres et un sous-secrétaire d'Etat. Trois ministres appartiennent à la Haute-Assemblée. Ce sont MM. Joseph Caillaux, Pierre Laval, Mario Roustan. Quatorze sont députés MM. Fernand Bouisson, Edouard Herriot, Louis Marin, Georges Pernot, François Piétri, Laurent-Eynac, Jacquier, Paganon, Louis Rollin, Frossard, Perfetti, Ernest Lafont, Georges Mandel, Cathala.

M. JACQUIER, qui a pris le portefeuille de l'Agriculture que M. Roy avait refusé.

Le Cabinet comporte, en outre, trois ministres non parlementaires. Ce sont : le maréchal Pétain, le général Maurin et le général Denain. Un ministre n'a pas encore été désigné. Il doit prendre le portefeuille de la Marine marchande.

Dix ministres du cabinet de M. Fernand Bouisson appartenaient déjà au cabinet de M. Flandin. Ce sont MM. Edouard Herriot, Louis Marin, Pierre Laval, Georges Pernot, le général Maurin, M. François Piétri, le général Denain, M. Louis Rollin, M. Georges Mandel, M. Jacquier.

Les nouveaux ministres sont donc, outre M. Fernand Bouisson, MM. Joseph Caillaux, le maréchal Pétain, Laurent-Eynac, Mario Roustan, Paganon, Frossard, Perfetti, Ernest Lafont.

Trois d'entre eux n'ont jamais fait jusqu'à ce jour, partie d'un gouvernement : MM. Frossard, Perfetti, Ernest Lafont.

Les sénateurs qui appartiennent au nouveau ministère, sont inscrits au groupe de la gauche démocratique, à l'exception de M. Pierre Laval, qui n'adhère à aucun groupe de la Haute-Assemblée.

Parmi les ministres députés, l'un est inscrit à la Fédération républicaine, M. Louis Marin ; un autre, au groupe républicain et social, M. Georges Pernot, un au centre républicain, M. Louis Rollin ; un au groupe des républicains de gauche, M. François Piétri; deux à la gauche radicale, MM. Laurent-Eynac et Cathala ; quatre au groupe radical et radical-socialiste : MM. Edouard Herriot, Jacquier, Paganon, Perfetti ; un au groupe socialiste de France, M. Ernest Lafont ; un ministre appartenant au groupe socialiste, M. Frossard ; un au groupe des indépendants, M. Mandel.

Enfin, M. Fernand Bouisson n'est inscrit à aucun des groupes de l'Assemblée.

A LONDRES LES BAISSIERS SUR LE FRANC SE HATENT DE SE COUVRIR

Londres, 1er. — La formation rapide d'un gouvernement en France a créé à Londres une excellente impression et ceux qui, hier, jouaient à la baisse du franc, se hâtent aujourd'hui de se couvrir.

L'escompte sur le franc français à 3 mois qui était de fr. 7 1/2 hier, a diminué à 4 fr. et, alors qu'en fin de soirée, il était difficile de trouver des acheteurs du franc, la difficulté est, à présent, de trouver des vendeurs.

De même le franc suisse est ferme et le déport à 3 mois sur cette devise a diminué de fr. 1,10 à 45 centimes.

UNE PROTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX CONTRE TOUTE DÉVALUATION DU FRANC

La Chambre de Commerce de Roubaix nous communique le texte de la dépêche qui a été transmise au nouveau président du Conseil :

« Président du Conseil,

» Chambre de Commerce de Roubaix, réunie au moment où venez de constituer ministère, estimant que dévaluation profitable seulement à quelques intérêts particuliers surtout étrangers, spoliera énorme majorité intérêts français ; considérant maintien du franc et équilibre budgétaire indispensables à reprise économique, vous adjure prendre énergiquement mesures rigoureuses pour briser spéculation contre le franc et assurer équilibre budgétaire en vue rétablissement économique.

» Sentiments respectueux. — Président CARISSIMO ».

DES CARGAISONS D'OR SONT PARTIES DE BOULOGNE POUR NEW-YORK

Dans la nuit de vendredi à samedi, de nouveaux camions chargés d'or sont arrivés de Paris à *Boulogne-sur-Mer*. Le métal précieux devait être embarqué sur le transatlantique hollandais « Veendam », venant de Rotterdam et allant à New-York.

Cet or partira aujourd'hui dimanche vers l'Amérique. Il s'agit de plusieurs centaines de millions.

L'INFORMATION JUDICIAIRE CONTRE LES SPÉCULATEURS

Au palais de justice, les investigations concernant l'information ouverte pour atteinte au crédit de l'Etat et confiée au juge d'instruction Rousselet, se sont poursuivies. Hier matin, M. Rousselet a procédé à une nouvelle perquisition, assisté de l'expert comptable Radiguet. Dans la journée d'hier, les huit juges d'instruction chargés d'opérer ont procédé au total à 16 perquisitions.

UNE AGENCE PHOTOGRAPHIQUE POURSUIVIE POUR ATTEINTE AU CRÉDIT DE L'ÉTAT

Sur mandat de M. Rousselet, juge d'instruction, M. Nicols, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu dans l'après-midi, au siège d'une agence de reportage photographique, qui avait envoyé, vendredi, à des journaux, une photographie représentant un tableau « la cotation à la bourse des valeurs », avec une légende affirmant que la crise ministérielle avait provoqué une baisse considérable des valeurs françaises. Le cliché de cette photographie a été saisi ainsi que les adresses des personnes à qui elle a été envoyée. Des poursuites seront exercées pour atteinte au crédit de l'Etat. De son côté, la direction de cette agence affirme qu'il s'agit d'une regrettable erreur matérielle.

UNE PERQUISITION CHEZ UN INTERPRÈTE CHANGEUR POLONAIS, A VALENCIENNES

L'attaque contre le franc a provoqué une certaine effervescence dans les milieux polonais habitant *Valenciennes* et la région. Depuis quarante-huit heures, en effet, de nombreux Polonais stationnaient, avenue du Commerce à Valenciennes, devant l'immeuble occupé par le sieur Waclaw Mineszek, interprète et changeur.

Samedi, une perquisition fut effectuée dans cet établissement. En présence de MM. Floriet, procureur de la République ; Engel, juge d'instruction ; Binard, commissaire central ; Givert, commis-greffier, plusieurs documents qui, par la suite seront examinés, ont été saisis.

L'on a constaté de nombreuses opérations de conversions de francs en « zlotys » et une opération plus importante d'achats de dollars. Ajoutons que les opérations normales de cette maison connue sous les initiales P.K.O. continuent.

POURSUITES CONTRE LA « SOLIDARITÉ FRANÇAISE »

M. Badin, commissaire à la Police Judiciaire, a perquisitionné sur mandat de M. Larrick, juge d'instruction, au siège de la « Solidarité Française » qui a publié, dans un numéro spécial, un article de M. Jean RENAUD, dans lequel il déclarait que la Patrie était en danger, que le Peuple devait se réveiller et protester en masse.

De nombreux numéros ont été saisis au siège 27, rue Drouot, chez l'imprimeur, à la poste et dans les kiosques. M. Jean Renaud et le gérant du journal seront poursuivis en vertu de la loi de 1848 pour provocation aux attroupements.

La saisie des journaux parvenus à Lille

Sur commission rogatoire télégraphique adressée par M. le Juge d'instruction de la Seine, M. THIBAUT, juge d'instruction à Lille, a fait procéder hier, à la fin de l'après-midi, au siège du groupement « La Solidarité Française », 11, rue des Débris St-Etienne, à la saisie d'un paquet de journaux, édition spéciale du 1er juin, de « la Solidarité Française » contenant l'article incriminé.

LE PACTE FRANCO-SOVIÉTIQUE

UNE NOTE ALLEMANDE A ÉTÉ REMISE A PARIS

Le Reich prétend que l'accord avec la Russie est contraire au Pacte de Locarno

M. Roland Koester, ambassadeur du Reich à Paris, s'est rendu au quai d'Orsay, où il a remis une note de son gouvernement présentant un certain nombre d'objections au pacte franco-soviétique.

Le document allemand émettrait l'opinion que cet accord est contraire au pacte de Locarno. Avec le pacte russo-tchécoslovaque qui l'a suivi, cet instrument diplomatique serait également peu conforme aux dispositions du covenant de la S.D.N

Aussi ces deux pactes ne pourraient-ils, de l'avis des dirigeants de Berlin, être pris en considération dans la proposition faite parle gouvernement allemand d'admettre des accords bilatéraux dans le système multilatéral de non-agression qu'il préconise, notamment en ce qui concerne le pacte oriental.

Cet communication du Reich, que le récent discours en treize points de M. Hitler laissait prévoir, a été accueillie sans surprise à Paris.

Au Quai d'Orsay, on réfute la thèse allemande

On fait observer, dès maintenant, que contrairement à l'argumentation du gouvernement de Berlin, l'accord franco-soviétique ne saurait avoir aucune incidence sur le pacte de Locarno.

En effet, le texte signé à Moscou par MM. Pierre Laval et Litvinoff diffère assez peu de celui du pacte polono-français, signé justement à Locarno et dont les dispositions n'ont jamais fait l'objet d'une pareille critique.

Les conséquences de l'accord avec l'U.R.S.S sont même moins rigoureuses que celles du pacte avec la Pologne, puisque celui-ci, dans le cas prévu à l'article 15 du covenant, comporte une intervention automatique des cosignataires en raison du traité d'arbitrage existant entre les gouvernements de Varsovie et de Berlin, qui, dans le cas envisagé, se trouverait violé.

Or, aucun texte de cette nature n'a été signé par le gouvernement soviétique qui, jusqu'ici, s'est refusé à conclure des traités d'arbitrage avec quelque puissance que ce soit.

Au surplus, l'accord franco-russe étant entièrement fondé sur le mécanisme de Genève et le protocole qui l'accompagne, en précisant exactement la portée et laissant la primeur de décisions éventuelles au Conseil de la S.D.N., il est impossible de prétendre qu'il heurte les dispositions du covenant.

Enfin, on n'a pas été sans remarquer que la position actuelle du gouvernement allemand est sensiblement en retrait des propositions faites par lui-même lors de la conférence de Stresa.

Des notes identiques ont été remises par les ambassadeurs du Reich à Londres, Rome et Bruxelles.

LA TRAVERSÉE DE « NORMANDIE »

Une « première » à bord

A bord de « Normandie », 1er. — C'a été une soirée très parisienne que celle qui s'est déroulée à bord de « Normandie » et au cours de laquelle dans la salle de théâtre, a été présenté pour la première fois le film de Sacha Guitry : « Pasteur ».

Mme Lebrun, M. William Bertrand, le gouverneur général Olivier, l'amiral Le Bigot, M. Cangardel et de nombreuses autres personnalités assistaient à cette présentation qui a eu lieu dans un cadre d'une élégance supérieur occupant beaucoup plus une salle des Champs Elysées qu'un bateau voguant au milieu de la mer.

Un passe-temps toujours très apprécié de passagers est la visite des machines, qui cause aux voyageurs une impression formidable à peu près impossible à décrire. Après avoir contemplé au milieu d'un vacarme assourdissant cet équipement colossal il ne faut pas moins au visiteur qu'un long séjour sur le pont supérieur en plein vent face à la mer pour se remettre de son émotion.

Poursuivant sa route à une vitesse record, par temps gris, « Normandie » pique vers New-York.

A 18 h. 30, avant-hier, le paquebot a croisé « Le Champlain ». Les deux navires se sont longuement salués en actionnant leurs sirènes.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION SUR LE CHOMAGE

Au nom du groupe socialiste de France M. Paul Perrin a déposé la demande d'interpellation suivante :

1° Le chômage intellectuel et l'opportunité d'appliquer sans délai le plan d'action du bureau universitaire de statistique dont la réalisation permettrait sans répercussion budgétaire sensible d'assurer immédiatement des débouchés aux jeunes diplômés sans emploi.

2° La situation misérable des chômeurs indépendants qui sont trop fréquemment privés de secours malgré les supplications et avis réitérés des organisations de travailleurs intellectuels, artistes et artisans.

LILLE - BRUXELLES ET RETOUR A BORD D'UN AVION DE LA S. A. B. E. N. A.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Et le soir, après avoir visité — hélas trop hâtivement, car c'est une véritable merveille ! — l'Exposition Internationale de Bruxelles, l'avion reprenait l'air et nous ramenait à Ronchin, nous permettant ainsi, une fois de plus, d'apprécier à sa juste valeur la haute qualité du matériel qui exploitera la ligne Lille-Bruxelles et retour.

Au-dessus d'une mer de nuages

Dès huit heures du matin, nous prenions place dans un confortable autocar qui, en quelques minutes, nous menait au terrain de Ronchin, où l'appareil était déjà sorti du hangar et attendait les passagers qu'il devait emmener vers la capitale belge.

Pendant les ultimes minutes précédant le départ, M. le receveur des douanes attaché à l'aérodrome lillois nous faisait rapidement visiter les nouveaux locaux qui venaient d'être installés pour abriter ses services et ceux de la Compagnie Air France, qui représente la S.A.B.E.N.A. à Lille.

Mais on n'avait pas le temps de s'attarder et, avec déjà quelques minutes de retard, nous prenions place dans le Fokker qui devait nous emmener, à 160 kilomètres à l'heure, vers la capitale belge, et qui assurera le service régulier.

L'appareil est un trimoteur de 750 chevaux, dont la cabine comporte huit places très confortables et, de plus, comme nous ne devions pas tarder à nous en rendre compte, c'est un avion dont la stabilité est réellement merveilleuse.

Pendant que nous nous installions, MM. Cocquyt, pilote et Witenberg, radio prenaient place à leurs postes, tandis que MM. Goodschalck, directeur du service commercial de la S.A.B.E.N.A., et Schoovaerts, directeur de l'exploitation de la société, montaient également dans l'appareil.

Et ce fut le départ, un départ splendide, sans heurts, sans difficulté.

Le plafond était relativement bas hier, aussi notre pilote décida-t-il de prendre de la hauteur, et de naviguer au-dessus des nuages.

Petit à petit l'avion montait. Il atteignit bientôt la couche opaque, qu'il traversa, et soudain un magnifique rayon de soleil vint faire scintiller l'argent des ailes du Fokker.

En dessous de nous, les gros nuages blancs — des cumulus-nimbus, nous précisa un de ces messieurs de la S.A.B.E.N.A. — roulaient paresseusement, poussés par un vent presque nul. A perte de vue, on n'apercevait que leur blancheur éclatante. Bercés par le ronronnement des moteurs, nous avions l'impression de rouler sur un gros tapis d'ouate, impression d'ailleurs rendue d'autant plus vive que l'appareil voguait suivant une ligne rigoureusement horizontale, en dépit des trous d'air et des « colonnes ascendantes ».

Le « radio » s'affairait ; soudain, nous le vîmes se pencher vers le pilote, et remonter rapidement l'antenne qu'il avait déployée lors du départ de Lille.

L'avion piqua alors, traversa à nouveau la couche de nuages, et nous pûmes constater que, grâce au système de guidage par « radiophares », nous nous trouvions juste au-dessus de l'aérodrome de Haren.

Un atterrissage parfait, et nous prenions pied sur le sol belge.

Un aéroport d'importance

M. Goodschalck donna alors un aperçu de l'importance de l'aérodrome de Haren, où se croisent toutes les grandes lignes internationales.

De cet endroit, on peut à volonté partir vers Londres, Berlin, Rome, Amsterdam, Oslo et évidemment toutes les villes d'Europe reliées à ces cités par la voie des airs, ainsi que vers le Congo belge...

Haren est d'ailleurs un aéroport d'importance qui possède de multiples hangars dans lesquels les avions de la S.A.B.E.N.A. sont soigneusement entretenus et vérifiés, afin d'éviter tout accident. A ce sujet, notons que, jusqu'à ce jour, cette société, dont l'immense vitalité se confirme sans cesse, et qui vient d'acheter de nouveaux avions comportant dix-huit places pour assurer le service sur les grandes lignes, n'a jamais eu un seul accident à déplorer... C'est là, on en conviendra volontiers, sans doute, une référence...

Pour en revenir à Haren, disons encore que cet aéroport comporte un véritable « building » moderne où sont installés les bureaux de la Compagnie Air France et de la S. A. B. E. N. A.

Mais cette visite, pour intéressante et instructive qu'elle fût, ne pouvait se prolonger outre mesure, car les autobus desservant régulièrement la ville de Bruxelles ou l'Exposition — autobus dont l'utilisation est gratuite pour les passagers — nous attendaient.

Nous y prenions donc place et, une quinzaine de minutes après, nous descendions à l'une des portes de l'Exposition Internationale, l'entrée Astrid. Et la visite commençait.

L'effort français

Les innombrables palais que comporte l'exposition se dressent dans l'un des plus beaux sites de la capitale, touchant au Parc Royal de Laeken, et couvrant 140 hectares de superficie.

Grâce à un clairvoyant aménagement, un cadre de verdure particulièrement agréable a été conservé. Il constitue un décor très prenant dans lequel se dressent d'imposants édifices ; quelques-uns de ceux-ci, construits en « dur », subsisteront après la fermeture.

Notre séjour étant malgré tout particulièrement limité, nous n'avons pu visiter à fond l'Exposition, qui mérite d'attirer un nombre considérable de touristes dans la capitale belge.

Cependant, M. A.G. Salden, délégué de la Société Anonyme Belge de la Navigation Aérienne, qui eut l'amabilité de nous servir de pilote durant toute la journée, tint à nous faire remarquer l'importance de la participation française. Il nous fit d'abord visiter le Pavillon de France, dont l'architecture est particulièrement heureuse, et qui contient de splendides productions de notre art et de notre industrie.

Après être passés devant le Pavillon de Paris, aux sculptures particulièrement fouillées, nous visitâmes la Grande Halle, qui est unique en son genre, parce que construite entièrement en ciment armé, et selon une formule toute nouvelle.

Un repas fut ensuite offert par la S. A. B. E. N. A., sous la présidence de M. Van Gerdal, du Comité de l'Exposition.

A l'heure des toasts, M. Goodschalck formula le vœu de voir l'initiative de sa société couronnée de succès et leva son verre à l'amitié franco-belge.

Puis, la visite recommença. Après avoir parcouru le Vieux Bruxelles, une véritable merveille au point de vue reproduction, M. Salden nous montra rapidement, car hélas ! les heures passaient vite, les Palais de l'Algérie, de l'Indochine, de la Tunisie, du Maroc, et nous prouva ainsi que l'effort français pour une bonne représentation de notre pays était digne des plus grands éloges.

En passant devant le Pavillon Italien, nous pûmes, entre autres, admirer l'appareil avec lequel Agello a établi le record du monde sur hydravion... Puis il fallut reprendre l'autobus pour retourner vers l'aéroport de Haren.

Le retour

Une journée d'inauguration — car au fond, ce fut hier l'inauguration de la ligne Bruxelles-Lille et retour — n'est jamais faite pour respecter l'horaire. C'est sans doute pourquoi l'avion quitta Haren avec un retard appréciable qui ne put, cette fois, être comblé, comme il en avait été le matin.

Mais il fut des plus agréable. En effet, le plafond s'était sensiblement élevé et, en dépit d'un léger brouillard qui estompait le contour des objets lointains, nous pûmes à loisir admirer le paysage, qui avait pris, vu de là-haut, des proportions minuscules...

Et voguant au-dessus de riches plaines, de villes animées, nous rallîmes Lille, où l'avion nous déposa à huit heures, après un voyage excellent, fait dans les meilleures conditions.

Notons, pour terminer, que le service sera ouvert au public à partir d'aujourd'hui et que deux passagers venant de Bruxelles ont déjà fait le voyage hier, ces messieurs de la S. A. B. E. N. A. étant restés en la capitale belge.

LE PROCÈS MARIANI A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Pour vous présenter l'affaire, d'une façon lumineuse, il me suffira de reprendre le chemin tracé par le juge d'instruction.

» Sans qu'aucun doute soit possible nous sommes bien en présence d'une affaire de recel qui devait aboutir à une distribution de commissions importantes. Les individus poursuivis ne pouvaient négliger de garnir leur portefeuille. A l'exception de Freddy, ils sont tous couverts de dettes. Paul Mariani se devait pas moins de 33.000 francs. Les autres n'avaient guère de moyens d'existence honorables. Freddy lui-même, qui avait fait à Mariani, des avances importantes n'était pas fâché de pouvoir, ainsi rentrer dans ses fonds ».

L'avocat général entre ensuite dans le détail de l'affaire. Il rappelle les multiples déplacements des prévenus à Dunkerque, Boulogne, Paris, etc. Toutes ces escales, dit-il, prouvent les responsabilités de chacun d'entre eux. Les timbres fiscaux voyageaient avec la même facilité que ceux de la poste.

La version d'une opération policière ne peut être admise. Pour la justifier, Mariani aurait dû mettre ses chefs au courant de son initiative. D'autre part,

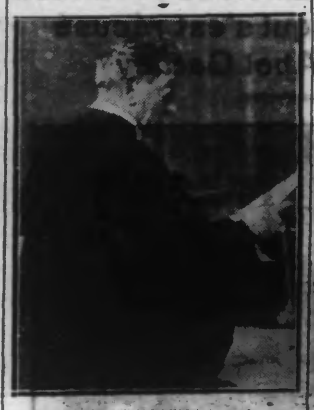

M. VERMULLEN, Avocat général, prononçant son réquisitoire.

l'ex-policier n'a jamais eu l'idée d'arrêter à Paris, le détenteur des timbres ; il dormait, plein de confiance, dans sa voiture. Il n'a pas davantage arrêté Rossi, ni Casanova.

Quant à Mantel, Pierre Mariani et Freddy, ils soutiennent qu'ils croyaient sincèrement à la fameuse opération policière de leur chef de file. Or ils ont varié dans leurs déclarations.

Le représentant du ministère public retient la culpabilité de Freddy qui était de connivence avec l'ancien policier.

Rossi, lui, paraît être le plus sincère de la bande. Mais l'avocat général n'insiste pas trop sur son cas, non plus que sur celui de Casanova.

Il ne revient pas sur les différents incidents de procédure qui avaient marqué les débats du procès d'instance. Et il en arrive aux sanctions.

Evidemment, les peines prononcées à Lille doivent être maintenues.

Pierre Mariani et Mantel font, dans cette affaire, figure de comparses.

La condamnation infligée au premier sanctionne justement son cas. Il en est de même en ce qui concerne le second.

Casanova, lui, possède un passé inquiétant. Il se trouve en état de récidive morale. La première sanction doit donc, pour lui, être augmentée.

L'avocat général laisse à l'appréciation de la Cour le cas de Rossi.

Quant à Freddy, c'est un noceur, grossier et brutal, quand il est ivre. Aucune mesure de bienveillance ne saurait être envisagée pour lui.

Reste Paul Mariani. S'il existe dans son passé quelques belles pages, elles viennent sombrer dans le flot de ses turpitudes. Et comme il s'agit ici, d'une affaire particulièrement grave et de grande envergure, un exemple rigoureux s'impose.

Et M. Vermullen conclut en requérant contre l'ex-policier toute la sévérité de la Cour et le maximum de la peine prévue par le Code pénal.

Me Guyonnet, autre défenseur de Mariani, ne répond que par quelques mots au réquisitoire. Il estime que si cette affaire a eu un si grand retentissement, ce n'est point la faute de Paul Mariani.

Après quoi, l'audience est suspendue. Il est midi.

Me Kah défend Casanova

A la reprise à 14 heures, la parole est à Me Kah avocat de Dominique Casanova.

Il déclare, lui aussi, que l'affaire a été démesurément grossie et qu'il convient de la ramener à sa juste importance.

D'une façon générale, dit-il, s'il y a des réformations à apporter au jugement de Lille, ce ne peut être que dans dans le sens de l'indulgence.

Ceci dit, l'avocat proteste contre le reproche adressé à Casanova de n'avoir point de moyens d'existence honnêtes. Sa famille est aussi aisée que considérée. D'autre part, Casanova ne comptait que des amis chez ses compatriotes. Par tous il était recherché. Il ne l'est plus, hélas ! que par le Parquet d'Aix.

Me Kah déclare qu'on ne peut ajouter foi aux accusations portées par Rossi contre son client. L'état mental de Rossi a fait l'objet d'un examen du professeur Ravizart ? C'est tout dire.

La culpabilité de Casanova n'est pas établie, ajoute l'avocat, qui sollicite l'acquittement.

La défense de Freddy

Me Royer, qui défend Pierre Mariani, la défense de Freddy. Il estime que son client a été entraîné au milieu d'une bande d'aigrefins, dont il fut la victime. Freddy avait été mis en confiance par la qualité officielle de Paul Mariani. Et ce dernier l'avait parfaitement compris qui abusait de cette confiance au point d'emprunter de l'argent à Freddy et de faire de celui-ci le chauffeur non rétribué d'une bande redoutable.

Dans cette affaire, le jeune homme ne pouvait se rendre compte de la responsabilité qu'il encourait, puisqu'il croyait à une opération de police régulière. D'autre part, il avait, lors de son arrestation, un compte en banque de 32.000 francs.

En terminant, l'avocat plaide le sursis pour son client qui, à la suite de ce geste de clémence, ira refaire sa vie dans une colonie lointaine.

Celle de Pierre Mariani et de Mantéi

Me Royer, qu défend Pierre Mariani, montre ce dernier comme un excellent employé dont le directeur était très satisfait.

Me DE MORO-GIAFFERI écoutant le réquisitoire de l'Avocat général.

L'avocat se montre d'une désobligeante et fort injuste sévérité pour la presse. En fin de compte, il demande l'acquittement, et subsidiairement, le sursis.

Me Phalempin rappelle que l'avocat général considère Mantel comme un comparse. « Or, mon client, déclare le défenseur, continue de penser que Paul Mariani, son protecteur, était vraiment chargé d'effectuer une opération policière. Il était convaincu que la prime dont il escomptait une part, était parfaitement licite ». Aussi, dans ces conditions, Me Phalemprin demande-t-il, pour le moins, le bénéfice du sursis en faveur de son client.

La plaidoirie de Me de Moro-Giafferi

Et voici maintenant Me de Moro-Giafferi. Depuis le début de la séance de l'après-midi, la foule des auditeurs a considérablement augmenté. A ce point qu'elle déborde dans l'antichambre.

Me de Moro déclare tout de suite qu'il se trouve deux camps sur les bancs des prévenus : l'un qui comprend le seul Rossi, son client ; l'autre, avec le reste des prévenus.

Et le prestigieux avocat en fait le tour. D'abord un point de comparaison, Freddy et Rossi.

Freddy, le fils de famille dévoyé, qui n'a pu se prêter à un mauvais coup que par vice et cupidité. Rossi, lui, a été moins favorisé par le sort familial : c'est un bâtard. Dans cette affaire il a fait preuve de sincérité et son attitude mérite quelque indulgence. Il n'a jamais été condamné. La police a fouillé son passé ; elle n'y a trouvé qu'une amie. C'est là tout son crime.

Rossi n'est pas un homme « du milieu » ainsi qu'on l'a prétendu. Il a toujours travaillé dans la mesure où ce lui fut possible. Il a été employé au bureau des élections de la mairie d'Ajaccio. Peut-être n'a-t-il pas été étranger à quelque fraude électorale. En somme, pas grand chose. Et puis il a été croupier.

Arrivant à l'affaire des timbres fiscaux, Me de Moro-Giafferi indique que l'Administration a mis trois mois pour dire s'ils étaient vrais ou faux.

Quant à ceux qui les ont dérobés, ils sont restés inconnus.

S'agissait-il d'une combinaison Paul Mariani ? On peut s'attendre à tout avec cet homme qui, en dénonçant ses deux meilleurs amis, a, pour le moins, commis une vilaine action.

La monstrueuse supercherie inventée ou organisée par l'ancien policier devait le servir ; il aurait bénéficié et d'une prime et d'un avancement.

S'agissait-il, au contraire, d'un policier malfaiteur ? Nul ne le sait.

Après cela, l'avocat apprécie avec tant d'humour le rapport du professeur Raviart qui examina l'état mental de Rossi, que l'auditoire éclate de rire.

En terminant, Me de Moro-Giafferi demande à la Cour de se montrer indulgente pour tous les prévenus, mais en particulier pour Rossi, dont la faiblesse physique le laisse sans défense.

Les débats prennent fin après que Me Allaert, intervenant au nom du Trésor, partie civile, demande le remboursement des 300.000 francs de timbres fiscaux.

L'arrêt sera rendu vendredi prochain 7 juin.

LE CONGRÈS A LILLE DES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Attribution de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume, à tous les prisonniers civils de guerre fusillés par l'armée allemande ou ennemie.

» Inscription sur les monuments aux morts de la guerre, dans toutes les communes, des noms des prisonniers civils de guerre décédés, au même titre que les victimes militaires de la guerre.

» Participation du gouvernement à l'érection du monument du souvenir aux prisonniers civils de guerre. »

« Un brevet de bon Français »

M. CARNIAUX, directeur d'école à Hellemmes, commissaire général du Congrès, fit un remarquable exposé qui mit en relief ce fait, que les congressistes écartent provisoirement les revendications matérielles pour ne tenir compte que d'une seule revendication morale que concrétisera la médaille des prisonniers civils depuis si longtemps réclamée, et qui constituerait pour ces malheureuses victimes « un brevet de bon Français ».

M. LENGRAND tint à préciser que M. Delsart, député du Nord, avait déposé à ce sujet un projet de loi.

Les réceptions

Après cette réunion, les congressistes se rendirent à la Chambre de Commerce de Lille, où ils furent reçus par M. Stahl, qu'entouraient MM. Delattre et Goudaert.

M. STAHL souhaita la bienvenue aux victimes civiles de la guerre, et MM. DELVAL et LENGRAND y répondirent en excellents termes.

Vers midi, les congressistes, auxquels s'étaient joints MM. Thellier de Poncheville, vice-président de l'Association des prisonniers politiques ; Deswaf, secrétaire général, et Lemaire, trésorier, furent reçus à la préfecture du Nord. M. Delsart, député du Nord, président d'honneur du groupe interparlementaire de défense des droits des prisonniers civils, présenta les congressistes, que M. le Préfet salua cordialement.

M. Delval remit une plaquette de la reconnaissance des victimes de la guerre à M. Guillon, qui remercia aimablement.

Hommage à notre journal

A 15 heures, les congressistes se rendirent à notre journal, où une réception était organisée.

M. Lucien LE MASSON, rédacteur en chef, prononça l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

» Le « Réveil du Nord » apprécie l'honneur que vous lui faites en lui rendant céans cette aimable visite.

» Permettez au rédacteur en chef de vous en remercier au nom de Madame Eugène Guillaume, notre Directrice.

» C'est, aussi bien, un prisonnier militaire de guerre qui vous reçoit. Vous concevez le plaisir que j'éprouve et la secrète émotion que je ressens à me trouver entoure de victimes civiles de cette horreur qu'est la guerre.

» Nous avons connu ensemble les mêmes souffrances morales et physiques.

» A l'heure où la Paix est encore une fois menacée, il est nécessaire que ceux qui ont souffert fassent entendre des voix unanimes pour exprimer leur ardente volonté de paix.

» Vous êtes ici dans une maison qui concrétise l'information sous toutes ses formes et qui ouvre largement ses colonnes pour faire connaître à trois cent mille lecteurs vos efforts pour la défense de vos légitimes revendications.

» Vous pouvez compter sur notre ancien compagnon des camps de prisonniers pour que le « Réveil du Nord » vous fasse toujours la part belle dans ses intéressantes pages.

» Nous suivrons vos louables efforts, vos utiles travaux et nous applaudirons aux succès que vous ne manquerez pas d'obtenir grâce à votre admirable persévérance.

» Nous sommes ici entre amis et mon toast ne prétend qu'à être cordial.

» En levant mon verre, je salue : M. DESPREZ-POTIE, secrétaire du group